

Motion Bernard Borel et consorts
au nom des Verts-es et ouverts-es et du
PSA

Pour 8 semaines de vacances, la première année, puis 7 et 6 les années suivantes,
pour les apprenti.e.s de la Commune d'Aigle

En Suisse, les apprenti.e.s ont droit à 5 semaines de vacances par an jusqu'à vingt ans, selon le Code des obligations. Cette durée, bien que légale, ne correspond pas à la réalité exigeante de la formation duale : alternance travail-école, devoirs, rythme soutenu et responsabilités précoces. Les apprenti.e.s ne sont pas une main-d'œuvre à rentabiliser, mais des personnes en formation. Leur contribution doit être comprise comme un investissement : le retour se fait soit directement, lorsqu'ils sont engagés à la fin de leur apprentissage, soit collectivement, comme un bien commun. Une jeunesse formée et épanouie a une valeur sociale inestimable.

Les élèves des écoles de culture générale et des maturités gymnasiales bénéficient d'environ 13 semaines de vacances par an ; les apprenti.e.s n'en ont que cinq. Proposer 8 semaines, au moins la première année, constitue donc déjà un compromis raisonnable.

Certaines branches montrent que c'est réalisable : la construction ou des entreprises proches du service public prévoient déjà six semaines de vacances pour les apprenti.e.s, sans que la qualité du travail ni du service n'en pâtisse. C'est aussi vrai pour la grande distribution et la Poste. L'administration cantonale de Neuchâtel va accorder 7 semaines au lieu de 6 dès cet automne, celle de Berne accorde déjà 32 jours ouvrables. La ville de Genève accorde 6 semaines de base mais certaines filières ont droit à 8 ou même 10 semaines de vacances. Morges accorde 6 semaines depuis déjà quelques années. Pour ne citer que quelques cas.

À défaut d'augmenter les salaires, allonger les vacances est une mesure budgétairement accessible : se priver de 3 semaines d'un apprenti, notamment la première année, a un impact limité. Si l'on attend d'eux la même implication que des salarié.e.s ordinaires, il faut aussi leur accorder davantage de repos ; mais leur statut formatif doit primer sur la logique de productivité. Plus de vacances, c'est aussi plus de temps pour étudier et assimiler les cours, favorisant la réussite et une transition plus douce vers la vie professionnelle. Le passage du monde scolaire à celui du travail est souvent abrupt pour les plus jeunes ; leur offrir davantage de repos, c'est leur permettre de mieux s'y adapter.

C'est pourquoi il est proposé que les vacances soient de 8 semaines la première année, puis 7 et 6 les 2ème et 3ème année d'apprentissage (idem pour éventuelle 4ème année).

Cette mesure a également une dimension de respect du développement de cette tranche d'âge : la jeunesse est un temps de construction et de socialisation. Priver les jeunes en apprentissage de ce temps de vie et de rencontres accentue la fracture avec leurs pairs des filières académiques. Offrir huit semaines de vacances, au moins la première année, c'est leur rendre un espace d'équilibre et de dignité. C'est renouer avec l'idéal d'une éducation intégrale où penser et produire ne s'opposent plus. C'est aussi une manière de revaloriser aux yeux de la jeunesse l'apprentissage, pilier de notre formation professionnelle suisse, que beaucoup nous envient et qui est largement défendue par notre Conseiller d'Etat en charge

de la formation, mais encore trop peu utilisée surtout en Suisse Romande comme l'a révélé une étude récente relatée par la presse.

Les études scientifiques montrent qu'un meilleur repos réduit le stress et les ruptures de contrat, qui touchent encore près d'un quart des apprentissages. Prévenir l'épuisement, c'est assurer la stabilité et la réussite des parcours professionnels. A noter que les ruptures de contrat sont délétères pour le jeune mais aussi pour l'employeur.

Aigle forme chaque année plusieurs jeunes dans ses services (actuellement 7). Les apprentis de la Commune, indépendamment de leur âge, ont droit actuellement à 5 semaines de vacances par année, et une semaine de vacances dite spéciale. Pour cette dernière, c'est la Municipalité qui décide les moments de congé souvent liés à des jours fériés. En leur garantissant huit semaines de vacances, au moins la première année, la Commune montrerait l'exemple d'un employeur public attentif à la santé et à la réussite de sa relève. Le service public se doit d'être exemplaire et affirmer que la formation n'est pas un coût mais un investissement collectif.

Nous invitons donc la Municipalité à modifier le règlement du personnel afin d'accorder aux apprenti.e.s de la Commune plus de semaines de vacances par année dans le sens développé par cette motion.

Nous proposons de transmettre cette motion à une commission du Conseil Communal pour une étude préalable à son renvoi à la Municipalité.

Mai 2026

pour les verts-es et ouverts-es

Bernard Borel

pour le PSA

Brigitte Roulin